

(5) ANTOINE LE BEL (~1730-1788)

CHAPITRE XIII

Pechelbronn jusqu'en 1789

Bien que son procès devant la Grand-chambre du Parlement de Paris dura quatre ans et demi, Antoine Le Bel n'eut pas eu besoin de revendre son domaine du Pechelbronn. Bien mieux, celui-ci continuait de prospérer, puisqu'il l'avait laissé entre les mains de deux fidèles très sûrs : son frère Jean, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, et le garde-magasin Etienne François Saget. Quatre nouveaux puisards paraissent ainsi avoir été ouverts depuis le début de l'association avec la veuve de la Sablonnière en 1761. Un « règlement général » extrêmement rigoureux a également édicté. Et il n'était plus question de poursuivre une foule de débouchés comme au temps de l'ancienne compagnie d'asphalte. Les productions ont été concentrées sur la graisse claire et la graisse épaisse, qui pour sa part n'était rien d'autre que de la graisse claire épaissie avec du savon animal et du sel gris provenant de la saline voisine de Soultz-sous-Forêts. Par chance, le décès d'Antoine Le Bel le 23 décembre 1788, à Wissembourg, coïncide avec les grands découpages historiques habituels.

Les renseignements nous manquent pour dire dans quelle mesure la mine et la manufacture d'asphalte de Lampertsloch ont été affectées par le procès et l'incarcération d'Antoine Le Bel à Paris. Mais sans doute les travaux continuèrent-ils tant bien que mal, puisque l'officier du comte d'Artois pouvait compter sur les fidèles qu'il y avait installés : le dévoué garde-magasin Etienne-François Saget, et son frère Jean Le Bel, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, dont la présence au Pechelbronn est attestée depuis la rupture avec la Dame de la Sablonnière en 1769.

Une certaine permanence était donc assurée, qui tranche avec l'instabilité et les zizanies de la période antérieure. Elle a permis à la manufacture de se redresser progressivement et de se présenter sous un jour toujours plus avenant. Qu'on se souvienne : en avril 1764, l'entreprise du Pechelbronn ne valait pas cent louis. Elle était à reconstruire entièrement, comme si elle n'avait jamais existé, tous ses anciens travaux souterrains étant effondrés ou noyés, et ses bâtiments et ustensiles « *ruinés, perdus ou hors d'usage* » (1). Mais en 1778, à la veille de l'incarcération d'Antoine Le Bel à la Bastille, le domaine passait pour « *l'endroit champêtre de la Basse-Alsace le plus vivant et le plus agréable* » (2). « *Je me suis écrasé pour rétablir cette manufacture* », souligne son repreneur en février 1765 (ABR : E2191). « *Afin de rendre la place aussi utile qu'agréable, ajoute-t-il en 1769, j'y ai fait construire des granges, des magasins et d'autres bâtiments nécessaires...* » (ABR : E2190).

Dans son genre, l'établissement était absolument unique en Europe (3). Si bien qu'à la veille de la Révolution, le clan Le Bel lui donnait, non sans une pointe de fierté, le nom de Tivoli (4), qui était, près de Rome, le lieu de villégiature préféré de l'antique aristocratie. Et si la mort ne l'avait enlevé à la fin de 1788, Antoine Le Bel, à ce que prétend sa veuve, l'aurait encore embelli d'un « *établissement de bains asphaltiques* » (5).

Combien de puisards ?

Pour évaluer le degré d'activité d'un établissement minier, il ne faut pas manquer de faire le compte de ses puisards. Par l'inventaire des 9, 10 et 11 février 1762, nous savons que Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière et ses associés de la Compagnie d'asphalte en avaient ouvert cinq au cours d'une quinzaine d'années d'exploitation, de 1745 à 1760. Aucun de ces puisards ne put hélas être continué par Antoine Le Bel, puisqu'à son arrivée ils étaient tous soit comblés, soit effondrés, soit inondés (6).

Lorsqu'en 1761 Antoine Le Bel s'associa à la veuve de la Sablonnière, celle-ci fit creuser un nouveau puisard, en n'oubliant pas la leçon de son défunt mari, qui était de creuser les galeries non pas en descendant les filons, mais en les remontant. Mais ce fut, comme on l'a vu, une initiative sans lendemain, qui irrita fort notre futur seigneur de Schoenenbourg.

De nouvelles campagnes de recherche ont ensuite été lancées à la limite des bans de Lampertsloch et de Kutzenhausen. Manque de chance, sur le ban de Kutzenhausen, on ne trouva que de « *la matière sauvage* », si bien que l'on fut obligé d'abandonner deux *Stollen* (ou galeries ouvertes à flanc de coteau) que l'on venait de percer.

Pour la mine, ce fut une perte bien lourde (1). Pour autant, Antoine Le Bel ne renonça pas à demander un nouvel abonnement de six ans pour les dîmes de son domaine, preuve qu'il gardait confiance. La Chambre des finances de Bouxwiller y donna son accord le 2 octobre 1778 (7), mais lui-même n'eut pas le temps de le parapher, puisqu'il fut alors jeté, sur lettre de cachet du roi, dans un cachot de la prison de la Bastille à Paris en raison de ses supposées malversations dans les finances du comte d'Artois.

Si l'on en croit Philippe Frédéric de Dietrich, Antoine Le Bel aurait fait ouvrir trois puisards. A la veille de la Révolution, l'auteur de la *Description des gîtes de minerai d'Alsace* donne en effet les indications suivantes : « *On a pratiqué successivement dans la colline plusieurs galeries et trois puits, dont le plus ancien, qui est aujourd'hui ruiné, avait 22 pieds de profondeur (6 m). Des deux autres, l'un avait 13 toises (23,4 m) et le dernier aboutissait à des galeries qui s'étendaient du SO au NE dans une longueur d'environ 10 toises (18 mètres). Un puits plus moderne avait 62 pieds (20,4 m) et communiquait à une galerie longue d'environ 20 toises (36 m)* » (8).

Ces indications, hélas, ne coïncident pas avec celles, beaucoup plus détaillées, données par le « *Plan général des anciens et nouveaux travaux de la mine d'asphalte* », établi en l'an V (1797) sur les indications du garde-magasin Etienne François Saget.

Ce plan, conservé aux archives du Musée du pétrole de Merkwiler-Pechelbronn, mentionne ainsi l'ouverture, en 1764, d'un premier puisard de 84 pieds (27,7 m) de profondeur à la pointe sud-est de la forêt communale du Niederwald, ban de Lampertsloch, forêt qui constitue la limite nord du domaine du Pechelbronn. Ce puits sera abandonné en 1780. Quatre de ses galeries partaient vers l'intérieur du Niederwald, deux autres sous les terrains communaux de Kutzenhausen.

En 1768, fut ensuite ouvert un puisard de 40 pieds de profondeur (13,2 m) au milieu de la lisière sud du Niederwald, puisard qui sera abandonné dès 1771. A partir de ce puisard, une première galerie avait longé vers l'ouest la lisière sud de la forêt communale de Lampertsloch. Une deuxième s'était enfoncée vers le nord dans les profondeurs de ce taillis.

Un autre puisard avait été ouvert, toujours en 1768, jusqu'à 60 pieds de profondeur (19,2 m), à une quinzaine de toises (une trentaine de mètres) à l'intérieur de ce même Niederwald. Il donnait accès à une galerie parcourant le Niederwald dans toute sa largeur. Il sera abandonné en 1784 (après le décès de Jean-Baptiste Le Bel le 8 juillet 1784 ?).

En 1771, un stollen est ouvert à 20 toises (36 m) à l'intérieur du Niederwald. Orienté nord-est, il finit par sortir du Niederwald pour s'enfoncer sous les terres cultivées du ban d'Oberkutzenhausen. A mi-longueur, il a été complété d'un puisard, encore situé à l'intérieur du Niederwald. Ces travaux furent abandonnés en 1783.

En 1774, un autre puisard est ouvert côté ouest du chemin de Merkwiller à Lampertsloch, au nord-ouest du domaine du Pechelbronn, jusqu'à 60 pieds (19,8 m) de profondeur. Le plan général de l'an V le qualifie de puits « *inflammable* ». Il a été abandonné en 1780. Rappelons que c'est en 1771 justement qu'avait débuté la brouillerie d'Antoine Le Bel avec les préposés, syndics et habitants de Lampertsloch pour l'accès au Niederwald. Cette brouillerie dura jusqu'en 1776, qui est l'époque où les gisements du Niederwald ne paraissent plus devoir tenir leurs promesses.

En 1776, deux nouveaux chantiers sont en effet lancés au sud du domaine du Pechelbronn, sur le ban de Kutzenhausen :

- le premier, au moyen de deux stollen, orientés d'ouest en est, à partir du chemin de Merkwiller à Lampertsloch et parallèlement à la clôture du jardin du domaine du Pechelbronn, distante d'une vingtaine de mètres. Ils entraîneront l'ouverture à mi-distance d'un puisard de 40 pieds de profondeur (13,2 m), mettant les deux stollen en communication ;
- le second, à une soixantaine de mètres au sud du même jardin, en plein milieu de la fourche (le Krummelgut) formée par les chemins de Merkwiller à Lampertsloch et de Merkwiller à Lobsan. Ce deuxième chantier est lui aussi orienté d'ouest en est, à partir d'un stoll ouvert en bordure du chemin de Merkwiller à Lampertsloch. Ces deux chantiers seront abandonnés en 1780, si l'on en croit le plan général de l'an V. En 1807, Chrétien Weiss, le maire de Kutzenhausen, soutiendra que ces deux petits puits n'avaient été creusés que « *pour la forme* », pour justifier le bail du terrain communal de 18 arpents, sur lequel ils se trouvaient (ABR : 414D676).

En revenant au Pechelbronn, après le décès de son frère Jean-Baptiste, le 8 juillet 1784, Antoine Le Bel entreprit plusieurs nouveaux chantiers. Renonçant à fouiller les alentours immédiats de son domaine, que ses prédécesseurs et ses mandants avaient déjà retournés dans tous les sens, il se mit à rechercher le minerai bitumineux dans de nouvelles directions, ne craignant pas d'allonger les distances. Il fit faire des sondages à la tarière, qui l'amènèrent à ouvrir courant 1785 un nouveau puisard, de 108 pieds de profondeur (35,6 m, non compris le réservoir pour les eaux), à droite du chemin de Merkwiller à Lobsann, peu après l'embranchement du chemin descendant vers Oberkutzenhausen.

En 1788, poursuivant ce filon dans la même direction nord-est, il ouvrit encore un autre puisard à 70 toises (126 m) de distance du précédent, en plein milieu des champs du ban d'Oberkutzenhausen, « *tant pour alléger les frais d'exploitation que pour la circulation des airs* ». Ces deux puisards, surnommés puits Pluton et puits Antoine (en souvenir d'Antoine Le Bel ?), furent mis en communication. Ils étaient encore en exploitation en l'an V (Plan conservé aux Archives du Musée du pétrole de Merkwiller-Pechelbronn, très aimablement porté à notre connaissance par M. Daniel Rodier).

Cela nous donnerait donc un total de sept puisards pour les dix-sept années de régie d'Antoine Le Bel, de 1761 à 1788. Mais selon une tradition désormais bien installée, jamais plus de deux ou trois puisards n'étaient exploités en même temps.

Puits Pluton ou puits Bléton ?

En 1927, à la fin de sa vie, Paul de Chambrier finit cependant par se convaincre que le puisard ouvert par Antoine Le Bel en 1785 avait été foré après le passage au Pechelbronn d'un sourcier réputé, nommé Bléton. On l'avait donc surnommé le puits Bléton. Mais le souvenir de ce sourcier s'étant oublié, et prétextant les déformations du dialecte alsacien, on avait ensuite cru devoir le cartographier sous le nom de puits Pluton (9).

La faute en revient peut-être à Joseph Achille Le Bel, l'arrière petit-fils d'Antoine Le Bel, qui énumère en effet un puits Pluton, « *foncé en 1785* », dans la liste des puisards du Pechelbronn, qu'il publia en 1885 dans le *Bulletin de la société d'histoire naturelle de Colmar* (Joseph Achille Le Bel : « *Notice sur les gisements de pétrole à Pechelbronn* », *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1885, BNF : S-17721 ou 8-S-11645).

Mais le *Bergrat* (l'ingénieur des mines en chef pour le *Reichsland Elsass-Lothringen*) Dr L. van Wervecke, lui, ne s'y était pas trompé. Il a donné le nom de « *Schacht Bléton* » au puits creusé par Antoine Le Bel sur la carte des gisements bitumineux du Pechelbronn, qui illustre son chapitre sur l'Alsace dans le second tome de la bible allemande en cinq volumes des pétroliers (« *Das Erdöl, seine Physik, Chemie, Geologie, Technologie und sein Wirtschaftsbetrieb* », Leipzig 1909).

Le sourcier en question est, selon toute probabilité, **Barthélémy Bléton**, qu'un médecin d'origine lorraine, Pierre Thouvenel (1747-1815), physicien de Louis XVI, inspecteur des sources minérales du royaume et membre du Collège royal de Nancy, avait rendu célèbre. Il a été si fameux que tous les manuels de radiesthésie lui consacrent un chapitre.

Né vers 1750 à Bouvantes, dans le Dauphiné, jeune pâtre au service d'une chartreuse, Barthélémy Bléton avait révélé ses dons d'hydrosopiste à l'âge de sept ans, lorsqu'étant allé porter à manger à des ouvriers, il fut pris de fortes convulsions et de troubles digestifs en s'asseyant sur une pierre, convulsions qui disparurent en changeant de place, mais qui réapparurent dès qu'il revenait à cette pierre. L'explication : sous cette pierre, se trouvait une source fort abondante. Par les variations de son pouls, Bléton pouvait en détecter jusqu'à 30 pieds de profondeur. Il n'avait besoin de la baguette que pour faire voir qu'il est sur une source. Il en découvrit un grand nombre en Dauphiné, autour de Lyon, dans les Dombes, en Bourgogne...

Le médecin Thouvenel s'intéressa beaucoup à son cas. Il l'emmena en Lorraine pendant deux mois pour lui faire subir différentes épreuves en public, entre autres à Nancy et au château de Fléville-devant-Nancy. Il le soumit à différentes expériences établissant pour la première fois le caractère électrique de l'hydrosopie. Barthélémy Bléton perdait ainsi une grande partie de ses pouvoirs en s'isolant du sol, soit en s'asseyant sur un tronc d'arbre, soit en montant sur une échelle ou sur les épaules de quelqu'un.

Appelé à Paris en 1782, il sut suivre les yeux bandés, en présence de 6 000 de personnes, le tracé d'une canalisation souterraine traversant le jardin du Luxembourg sur une distance de 15 000 pieds. Il découvrit également des sources au Trianon pour la reine Marie-Antoinette. Le duc de Bouillon lui fit subir des épreuves à Bouillon... Quant au médecin Thouvenel, il créa par la suite l'établissement hydrothérapique de Contréxéville (Vosges), dont les sources avaient été découvertes vers 1750.

- Louis Figuier : « *Histoire de la baguette divinatoire* ». Le chapitre VII évoque le séjour parisien de Bléton ;
- De Villen : « *Lettre de M. de *** à Madame de *** sur les sourciers* », 1782, 16 p. ;

- Pierre Thouvenel : « *Mémoire physique et médicale montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité, avec les éclaircissements sur d'autres objets non moins importants, qui y sont relatifs* », Paris 1781
- Camille Pitollot : « *Une affaire de sourcier à Dijon en 1778* », Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon, t. 109, 1940-1942, p. 183-192.

Au Pechelbronn, il pouvait évidemment être très judicieux de faire appel à un sourcier pour éviter de creuser des puisards en plein milieu de nappes souterraines, qui n'auraient pas manqué d'inonder les galeries. Le puits Bléton sera comblé, lorsqu'en vendémiaire an III (septembre-octobre 1794) le nouveau puits, dit puits Catherine, ouvert à l'initiative de la veuve d'Antoine Le Bel, née Anne Catherine de Saint-Roman, put entrer en service.

Organisation méthodique

L'usine employa bientôt plus de cinquante de personnes. Celles-ci étaient soumises à une organisation très méthodique, comme le laisse apparaître le « *règlement général* » en 56 articles, édicté le 1^{er} octobre 1787 « *pour être observé par les employés et ouvriers de la mine et manufacture d'asphalte Lebel* » (10).

C'est ainsi que tous les matins, de même qu'à la relève de 6 heures, avant de reprendre le travail, les ouvriers de service devaient commencer par se joindre à la prière commune « *en présence du chef de brigade de service, lequel ne pourra se dispenser d'y assister* ». L'inspecteur des travaux devait y être lui aussi et en profiter pour faire l'appel et noter les absents. Après la prière, le chef de brigade de service remplissait les lampes à huile. Les mineurs avaient chacun une lampe particulière. Quant aux brouetteurs, ils avaient droit à une lampe fixe toutes les dix toises dans les galeries droites, et à une lampe dans chaque tournant. Une dernière lampe était installée au bas du puisard « *pour le service du chargeur quand il chargera* ».

Le chef de brigade devait descendre aux souterrains avec les ouvriers de sa brigade pour reconnaître la situation des travaux et ordonner à chacun ce qu'il devait faire. Il semblerait que la règle fut alors de travailler dans trois galeries en même temps, galerie principale comprise. Dans chaque galerie, œuvrait un ouvrier mineur. On attendait de lui qu'il avance sa mine d'au moins deux toises par semaine. Il devait prendre garde de n'y laisser aucune glaise et nettoyer sa galerie une fois par semaine. Il devait lui-même charger les brouettes des brouetteurs et puiser les eaux, qui s'écoulaient ensuite dans le réservoir des puisards.

Outre leur lampe personnelle, les ouvriers mineurs étaient équipés chacun d'une massue, d'une pioche, de deux ciseaux, d'une pelle et de cinq piques, dont ils étaient responsables. Pour sa part, Philippe Frédéric de Dietrich précise que les ouvriers se servaient alors de deux instruments : « *d'une pelle dont le manche fait un angle aigu avec le fer, qui, dans sa partie inférieure, a la forme d'une demi-lune. L'autre est un coin de fer auquel on adapte un manche* ».

Tous les jours, poursuit le règlement général, à 5 heures du matin et à 5 heures du soir, les ouvriers mineurs devaient porter au bas du puisard les outils qui avaient besoin d'être réparés par le maréchal-ferrant ou le charron de l'usine.

Quant aux brouetteurs, leur tâche consistait à amener le minerai et la glaise du fond des galeries au bas du puisard. Il leur était d'autre part demandé de transporter les glaises dans les galeries à combler, de puiser tous les jours les eaux de la galerie principale et des galeries non exploitées, et de nettoyer ces galeries ainsi que les conduits d'eau une fois par semaine. L'un d'entre eux, enfin, devait charger les seaux.

Le travail des valets affectés au tour du puisard consistait à monter au jour la mine et la glaise provenant des galeries. Il leur appartenait également de nettoyer les seaux après avoir monté la glaise.

Pompes, soufflets et tarières

Un autre valet était affecté au service des pompes, qui étaient actionnées par un cheval. Tous les matins, à 6 heures, ce valet devait donc atteler le cheval de service et le faire tourner jusqu'à 11 heures, heure à laquelle il devait le dételer, l'étriller, le faire boire et lui donner sa ration de foin et d'avoine. Il l'attelait à nouveau à une heure de relevée jusqu'à 6 heures du soir, pour lui donner à nouveau les mêmes soins qu'en milieu de journée.

Les galeries devaient être ventilées jour et nuit, sans interruption, au moyen d'un « *soufflet aux airs* » qu'actionnait un autre valet. A l'heure de son repas, ce valet devait être relevé par un ouvrier. Il fallait que les « *tuyaux aux airs* » aillent jusqu'à l'extrémité de la galerie principale. Il était interdit aux ouvriers de les démonter sous quelque prétexte que ce soit.

Les chefs de brigade devaient veiller à ce que les pompes, soufflets aux airs, puisards et galeries, de même que les outils et ustensiles soient toujours en bon état, « *afin que le service ne souffre ni retard ni empêchement* ». Ils devaient préparer les carrés et piquets nécessaires pour le service des souterrains. Autant que possible, ils devaient être présents à la pose des carrés.

Tous les samedis, l'inspecteur et les chefs de brigade descendaient ensemble dans les souterrains pour examiner le travail accompli et celui qui restait à faire. Aucune galerie ne pouvait être ouverte ou abandonnée sans leur consentement. Une fois par mois, l'inspecteur levait le plan des souterrains en présence des chefs de brigade. Dans l'après-midi du premier dimanche de chaque mois, l'inspecteur et les chefs de brigade examinaient en comité la situation des travaux, l'exploitation de la mine en général, les augmentations et les changements à faire. Leurs résolutions devaient être portées dans un registre particulier, puis communiquées à Antoine Le Bel, qui ordonnait ce qu'il jugeait convenable.

L'inspecteur tenait un journal des travaux souterrains, avec l'état et l'horizon des galeries en exploitation, le nombre de carrés posés, la consommation d'étauçons, de bois de piquets et d'huile à brûler, ainsi que le nombre des journées employées. Ce journal était présenté chaque mois au comité mentionné plus haut. L'inspecteur dressait également un plan général des travaux souterrains, tant anciens que nouveaux, comblés ou ouverts. Chaque année, il y ajoutait les travaux réalisés dans l'année.

Le règlement général prévoyait également de donner chaque mois un coup de tarière ou de faire une fouille à l'endroit choisi par le comité afin de découvrir de nouveaux filons. Les résultats de ces sondages devaient être portés sur le registre du comité, avec un plan. Lorsqu'il était question d'ouvrir un nouveau puisard, il était recommandé de tirer parti de la double

inclinaison des filons. Dans le sens de la longueur, ces filons penchaient en effet d'Ouest en Est, et dans le sens de la largeur du Nord vers le midi. Il convenait donc d'ouvrir le nouveau puisard à l'extrémité Est du filon, de manière à ce que les eaux de la galerie principale s'écoulaient d'elles-mêmes dans le réservoir de ce puisard. Il convenait également d'ouvrir la galerie principale à la lisière méridionale du filon, de manière à ce que les eaux des galeries latérales orientées vers le Nord s'écoulaient d'elles-mêmes vers la galerie principale. Le réservoir des puisards, enfin, devait être nettoyé tous les mois.

Philippe Frédéric de Dietrich a toutefois le mérite d'être le premier à rappeler combien le terme d'asphalte, alors employé pour désigner le minerai exploité autour du Pechelbronn, était impropre. L'asphalte en effet est « *un bitume épais* », alors qu'au Pechelbronn on n'extrayait « *qu'un sable noir, imprégné de bitume liquide* ». C'était « *une terre noire plus ou moins onctueuse au toucher, selon qu'elle est plus proche ou plus éloignée de la superficie de la terre* ». Elle formait « *une couche de trois pieds et demi jusqu'à six pieds d'épaisseur* », entre deux lits de terre glaise. Elle s'enflammait facilement quand on la jetait au feu. A la fabrique du Pechelbronn, il arrivait donc aussi qu'on s'en serve comme combustible.

Le nouveau laboratoire

Comme au temps de M. de la Sablonnière, ce sable devait être soumis à deux cuissons pour être séparé de son bitume. Il était d'abord porté dans des chaudières de fer, remplies d'eau, que l'on portait à ébullition. Sous l'effet de la chaleur, le bitume fondait et montait à la surface, tandis que le sable se précipitait au fond. Mais cela ne suffisait pas pour donner un bitume complètement pur. Il fallait donc le bouillir une seconde fois, dans des chaudières dites de raffinage, où il se purgeait enfin de tout le sable qu'il contenait.

A la veille de 1789, Philippe Frédéric de Dietrich avait ainsi dénombré au « *laboratoire* » de l'usine d'Antoine Le Bel trois fours, chauffant chacun six chaudières de fer. Ces chaudières avaient un diamètre de deux pieds et demi et une profondeur de deux pieds. Il compta en outre six cuves à dépôt ainsi que deux grandes chaudières à raffiner en fer de fonte. Trois fois plus grandes que les précédentes, ces dernières avaient de six à six pieds et demi de diamètre sur trois pieds de profondeur (8).

L'inventaire de la succession d'Antoine Le Bel, dressé en mai 1789, ne donne cependant pas le même décompte. Il dénombre dans le « *laboratoire bâti en neuf* » cinq grandes chaudières, dont quatre pour raffiner les graisses et une pour les épaissir, et quarante petites chaudières montées sur cinq fourneaux pour la fabrication (4). Cet inventaire doit l'emporter sur la description de Philippe Frédéric de Dietrich, sans doute basée sur des informations plus anciennes.

Il est d'ailleurs corroboré par un état non daté de la mine, qui indique qu'Antoine Le Bel avait fait reconstruire « *en entier* » le laboratoire en 1786, selon la municipalité de Lampertsloch (ABR : 13M38), en 1787 et 1788 selon une autre source (11). Le 12 octobre 1813, la municipalité de Lampertsloch, sans doute documentée par le fils d'Antoine, soutient ainsi qu'en 1787 le nouveau laboratoire fut doté de « *cinq fourneaux de départ à huit chaudières chacun, quatre grandes chaudières de raffinage en fonte, un fourneau avec cinq cornues en fer à distiller l'huile de pétrole, une grande chaudière en fonte à épaissir les graisses et une chaudière à savon animal, en cuivre, nécessaire à l'épaississement des graisses* » (ABR : 13M38), car l'intention d'Antoine Le Bel était alors « *de pousser la*

fabrication de cette graisse à 3 000 quintaux par an » de graisses claires et épaisses, contre 1 400 quintaux auparavant (11).

Mais il avait vu trop grand, car « *les chaudières à épaissir les graisses et à savon* » devront être supprimées en 1791 (ABR : 13M38). Cette reconstruction « *en entier* » avait cependant modifié l'organisation du domaine. Si l'on se fie au « *Plan général de la mine d'asphalte* » dressé par le garde-magasin Etienne François Saget le 6 juin 1768 (conservé aux Archives du Musée du pétrole de Merkwiller-Pechelbronn, très aimablement porté à notre connaissance par M. Daniel Rodier), Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière avait fait construire son bâtiment de cuisson ou « *laboratoire* » au milieu de l'avant-cour du château Le Bel actuel, et parallèlement au chemin de Merkwiller à Lampertsloch. Antoine Le Bel, lui, le fit démolir pour le rebâtir le long de la lisière du Niederwald, constituant ainsi l'aile nord de cette avant-cour.

Après cette reconstruction, l'avant-cour du futur château Le Bel actuel était occupée en son milieu par les ateliers du charron et du tonnelier. A l'emplacement du château Le Bel actuel, il n'y avait qu'une charbonnière ainsi qu'une petite écurie. L'aile sud de l'avant-cour, par contre, continuait d'être occupée par le « *manoir* », maison d'habitation où logèrent successivement l'inspecteur de la mine, la veuve de la Sablonnière, Jean Baptiste Le Bel, Antoine Le Bel, puis sa veuve (pour cette dernière, la chose est explicitement précisée par le plan général de l'an V), jusqu'à son décès le 21 août 1797. Au fond, autour de la cour de ferme actuelle, se trouvaient enfin la forge du maréchal-ferrant, le logement « *des gens de métier* », une grange pour les grains et les fourrages, ainsi qu'une grande écurie pour les chevaux.

Graisse claire et graisse épaisse

Le règlement général du 1^{er} octobre 1787 (10) demandait que chaque fourneau de cuisson soit servi par deux écumeurs, qui auront soin ensemble d'en entretenir le feu. Les chaudières devaient être chargées, « *comme de coutume* », six fois en 24 heures : le matin à huit heures, à une heure de relevée, à quatre heures de l'après-midi, à huit heures du soir, à une heure après minuit et à quatre heures du matin.

Le raffineur devait prendre soin que les remueurs entretiennent le feu convenablement, remuent bien la mine dans les chaudières, ne laissent pas de graisse dans le sable et changent d'eau à chaque chargement. Le raffineur de service devait charger les grandes chaudières à la mesure fixée par Antoine Le Bel.

Chaque fourneau devait être pourvu d'une lampe, de deux casseroles, de deux écumoirs, de deux spatules de fer, de deux pelles à long manche pour sortir le sable des chaudières, d'une pelle ordinaire pour charger la mine et le sable ainsi que d'une mesure à brancard pour charger les chaudières.

« *Le bitume ainsi purifié, précise Philippe Frédéric de Dietrich, brûle dans la lampe comme une huile faite par expression, sans qu'il en résulte aucune odeur désagréable. Il tient le milieu par sa ténacité entre le miel et la térébenthine* » (8). Pour autant, l'usine ne produisait pas encore de pétrole lampant. Antoine Le Bel avait concentré les fabrications sur la graisse claire et la graisse épaisse, qui sont alors les expressions en usage.

La graisse claire était le bitume raffiné, sans adjonction d'aucun épaississant. Si Philippe Frédéric de Dietrich n'en précise pas les débouchés, Etienne-François Saget indique au contraire dans son *Traité asphaltique* de 1769, qu'elle était employée utilement à « toutes sortes de machines à frottement comme rouets, pressoirs, moulins et forges ».

La graisse épaisse était du bitume raffiné, épaissi au moyen de différents adjuvants comme le savon. Etienne-François Saget en donne la recette dans son *Traité asphaltique* : « on prend pour chaque cuite un quintal de savon commun, le plus gras qu'il est possible, fait avec du suif. Car celui qui est fait avec de l'huile ne vaut rien, devenant trop liquide. On coupe le savon avec une râpe tranchante la plus mince qu'il est possible. On le met dans la chaudière de raffinage. On y jette environ 50 litres d'eau. On allume un feu léger. On broie bien le savon avec une masse de bois à long manche jusqu'à ce que le tout soit en bouillie et qu'on ne saute aucun grumeleau ».

« Ensuite on prend 10 quintaux de graisse claire qu'on laisse couler dans le savon peu à peu et on remue le tout avec une spatule de bois à long manche, en augmentant la vivacité du feu avec du bois fendu extrêmement mince, en observant que jamais la graisse ne bouille. Quand les 10 quintaux de graisse sont dans la chaudière, on a grand soin de bien remuer pour que la graisse et le savon ne fassent plus qu'un corps, et lorsqu'on voit que l'eau est évaporée et que la graisse, en la prenant dans la cuillère, se fige et se congèle, on ralentit le feu en continuant toujours de remuer. Mais sitôt que l'on s'aperçoit que la matière veut monter, il faut tout de suite retirer le feu entièrement et vider sa graisse dans une cuve ou dans les tonneaux que l'on veut envoyer aux marchands ».

A la veille de 1789, Philippe Frédéric de Dietrich cite deux autres adjuvants : « des cendres lessivées et du sel gris » provenant de la saline voisine de Soultz-sous-Forêts. Il note que la manufacture du Pechelbronn consommait alors près de 50 quintaux (non métriques) de savon animal (suif) par an, qui lui coûtaient 4 livres le quintal en moyenne. Ce savon animal était produit sur place, puisque l'auteur de la *Description des gîtes de minerais d'Alsace* mentionne également la présence « d'une chaudière à faire du savon » (8). Ce que confirme l'inventaire de la succession d'Antoine Le Bel de mai 1789, qui note en effet la présence au laboratoire d'« une autre chaudière pour la savonnerie » (4). Le plan général de l'an V, lui, indique la présence d'« une chaudière de cuivre pour le savon ».

Selon Philippe Frédéric de Dietrich, la graisse épaisse ainsi produite était alors employée dans la province d'Alsace « à graisser les roues des chariots, à enduire les bois qu'elle préserve de la piquûre des vers, à garantir le fer de la rouille, à conserver les cordages qu'on y a passés et à apprêter les cuirs. On l'emploie même, au lieu du suif, à faire des chandelles » (8).

Le garde-magasin, pilier de l'usine

Sorties de leurs chaudières, les graisses claires et épaisses devaient ensuite être portées au magasin de l'usine. Selon le plan général de l'an V, ce magasin se trouvait dans le nouveau laboratoire. Le règlement général de 1787, lui, stipule que ce transfert devait être assuré par le raffineur d'astreinte, assisté d'un écumeur, mais sans que le service des petites chaudières en souffre. De leur côté, les écumeurs devaient transporter le sable résiduel à l'endroit qui leur était indiqué (de l'autre côté du chemin de Merkwiller à Lampertsloch). Ils devaient nettoyer

les fourneaux et ôter les cendres tous les dimanches soirs, avant que le feu ne soit allumé de nouveau.

Le garde-magasin inscrivait dans un registre particulier les graisses claires et épaisses qui lui étaient remises. Il devait les délivrer sur le pied ordonné par Antoine Le Bel. C'est ainsi qu'il lui était interdit de donner de la graisse claire aux colporteurs, qui l'épaississaient avec de la graisse de pin pour la revendre au prix de la graisse épaisse.

Véritable pilier de l'usine, le garde-magasin (autrement dit Etienne François Saget) devait également tenir un livre de vente des graisses. Il était chargé de l'inspection des travaux souterrains. Il tenait le registre du comité et faisait fonction de géomètre souterrain. Il tenait le journal des souterrains et celui du laboratoire, ce dernier devant contenir le nombre des journées, la consommation du bois et huile à brûler ainsi que le nombre des raffinages.

Le garde-magasin était également responsable de tous les outils et ustensiles en général. Il devait donc tenir un livre contenant leurs entrées et sorties. Il devait en faire de même pour les tonneaux et barils, qui lui étaient livrés et qu'il vendait aux particuliers. Il avait aussi l'inspection sur le maréchal-ferrant et les domestiques, « *afin que chacun remplisse son devoir pour le bien de l'entreprise, afin que rien ne soit gaspillé, cassé ou perdu au préjudice du propriétaire de la manufacture* ».

A la veille de la Révolution, l'usine ne produisait que 2 000 quintaux (non métriques) par an des deux graisses, bien que les fabrications eussent pu être portées au double. La graisse claire était vendue 20 livres le quintal ; et la graisse épaisse : 40. Les chaudières consommaient par an 600 cordes de bois, qui faisaient 8 X 4 X 3 pieds et demi. La corde de chêne coûtait 12 livres et la corde de hêtre 15 livres.

Vers 1789, l'usine employait au total, selon Philippe Frédéric de Dietrich, 60 à 62 ouvriers, sans compter un charron, un charpentier, un maître mineur, un commis aux approvisionnements, un maréchal, quatre voituriers et un garde magasin. La dépense annuelle était d'environ 30 000 livres. Mais une contestation était en train de courir devant le Conseil du roi au sujet des taxes que l'on voulait imposer aux graisses de Pechelbronn à la sortie du royaume, et dont Antoine Le Bel prétendait que la mine était exempte depuis 65 ans (8).

Glaises alumineuses à Goersdorf

On se souvient que c'est par le bail emphytéotique du 5 février 1745 Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière avait été autorisé à exploiter « *la mine d'asphalte, naphte ou jayet sise sur le ban de Lampertsloch, avec la fontaine dite Bächelbronn* ». Ce bail avait également interdit à tout autre que lui d'ouvrir pareille mine sur les terres de Hesse-Darmstadt dans un rayon de six lieues de France autour de cette mine (12). L'arrêt du Conseil du roi du 6 novembre 1768 avait ensuite renouvelé ces dispositions au profit d'Antoine Le Bel. Il lui avait donné la permission exclusive pendant trente ans d'exploiter toute mine d'asphalte se trouvant sur les terres de Hesse-Darmstadt dans un rayon de six lieues autour de Merkwiller, et faisait défense à toute personne de le troubler dans cette exploitation (13).

Ce périmètre, cependant, ne recelait pas que du bitume. On y trouvait aussi des glaises alumineuses et des pyrites sulfureuses et vitrioliques, notamment du côté de Goersdorf, d'où l'on pouvait tirer de l'alun, du vitriol et de la fleur de soufre. En 1772, ces gisements

commencèrent à intéresser deux strasbourgeois : le secrétaire de l'intendance d'Alsace Joseph Stanislas Commart (que l'affaire du Niederwald avait mis en rapport avec Antoine Le Bel) (mais un Pierre Stanislas Commart est également cité en 1781 comme concessionnaire des houillères du Val de Villé, depuis la renonciation des héritiers de baron de Mackau) et le marchand apothicaire Herrmann. Avant de les mettre en exploitation, ils devaient donc en demander la permission à Antoine Le Bel.

Le propriétaire du Pechelbronn voulut bien la leur donner gratuitement au moyen d'un acte en six articles, qu'il parapha à Paris le 4 novembre 1772. Mais c'était à charge de réciprocité. Il acceptait qu'ils recherchent et exploitent des glaises alumineuses et des pyrites dans l'étendue de sa concession, à la condition qu'ils l'avertissent de tout filon d'asphalte qu'ils découvrirait au cours de leurs recherches, « *pour que, écrit-il, je puisse y faire passer mes mineurs* ». Inversement, il promettait de les informer des glaises et pyrites qu'il découvrirait au cours de ses propres fouilles.

Deuxième contrepartie, au titre des « *dépenses considérables* » qu'il avait faites pour créer la mine du Pechelbronn, il leur demandait de lui reverser le tiers du profit annuel, qu'ils tireraient de leurs exploitations « *sans que la dite remise puisse le faire regarder comme leur associé directement ou indirectement* ». Et bien entendu, tous les frais de construction qu'ils auront pour leurs bâtiments et usines seront entièrement à leur charge, sans aucune retenue sur ce tiers. Le traité ne fut cependant déposé par Commart chez le notaire royal Humbourg à Strasbourg que quinze mois plus tard, dans l'après-midi du 7 février 1774.

Deux ans après, le 1^{er} février 1776, Commart et Herrmann y feront annexer une déclaration rectificative, montrant qu'entre-temps Antoine Le Bel avait changé d'attitude et qu'il acceptait d'être leur quasi-associé. Commart et Herrmann lui donnaient en effet voix dans toutes les délibérations concernant la « *gestion, conduite et administration* » de leur entreprise, puisque le propriétaire du Pechelbronn avait « *un intérêt direct à la conservation* » de celle-ci.

En conséquence, l'une des principales dispositions du contrat initial était modifiée : Antoine Le Bel continuait de se réserver le tiers du profit annuel, mais il s'obligeait également à participer aux divers frais de construction. Il prenait en charge le tiers des frais de fourniture des bois et planches nécessaires à la construction des galeries de mine et à la calcination, cuisson, évaporation et distillation des souffres et lessives vitrioliques et alumineuses. Il prenait également en charge le tiers des frais de main d'œuvre, comme des outils et machines servant à l'exploitation de la mine, ainsi que le tiers du droit de douzième revenant au seigneur territorial, le prince de Hesse-Darmstadt. Seuls les autres frais, circonstances et dépendances échouaient au tandem Commart-Herrmann (14). On peut supposer que Commart et Herrmann avaient quelque peu tardé à lancer leurs travaux, par manque de liquidités financières, mais que la promesse d'Antoine Le Bel de participer pour un tiers à leurs dépenses avait ensuite permis à la mine et fabrique de couperose de Goersdorf de voir le jour.

L'esprit de coopération s'est-il maintenu entre les deux parties ? Pas sûr. En juillet 1792, le **Sr Herrmann**, qui continuait l'exploitation de Goersdorf avec son beau-frère Schwartz, également de Strasbourg, n'était plus un partisan inconditionnel des Le Bel. Choisi comme expert par l'assemblée départementale du Bas-Rhin, il concluait en effet à la viabilité de la mine de graisse minérale découverte un an plus tôt par Rosentritt dans l'enclos de la saline de Soultz. Ce qui amena le département à autoriser la mise en exploitation de cette dernière. Affolés par cette mise en concurrence, la veuve et les héritiers d'Antoine Le Bel ne reculeront alors devant aucun procédé pour obtenir l'annulation de cette autorisation (15).

La brouillerie avec les préposés, syndics et habitants de Lampertsloch, qu'avait provoquée l'affaire du Niederwald de 1771 à 1776, ne fut heureusement pas définitive. En 1788, les villageois acceptèrent en effet d'échanger à l'amiable et sans frais de justice avec Antoine Le Bel une terre labourable leur appartenant, d'un arpent 84 perches de superficie et située « *sous les bâtiments* » de sa manufacture, contre une autre terre labourable appartenant à l'industriel, appelée « *Crouzel* » (s'agit-il d'un nom rouergat ?), « *entourée d'arbres fruitiers et de saules, beaucoup plus étendue, plus considérable et plus à portée de la communauté* ».

Cet échange devait faciliter « *le dépôt des sables de la manufacture* » et permettre de « *former l'établissement des bains asphaltiques* », sans rien changer aux limites de « *la place de la manufacture* ». Il sera approuvé par l'intendant d'Alsace le 4 octobre 1788 (16). Mais Antoine Le Bel n'eut évidemment pas le temps de créer cet établissement de bains asphaltiques.

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

(1) ABR : E2191.

(2) ABR : E2615.

(3) AN : F14 1312.

(4) ABR : 6E40.2/115, référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.

(5) ABR : 1L1513.

(6) AM Haguenau : JJ220-14.

(7) ABR : E2618.

(8) « *Description des gîtes de minerai, forges, salines, verreries, tréfileries, fabriques de fer blanc, porcelaine, faïence, etc. de la Haute et Basse-Alsace, par M. le baron de Dietrich, comte du ban de la Roche, secrétaire général des Suisses et Grisons, membre de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de Goettingen et de celle des curieux de la nature de Berlin, commissaire au Roi à la visite des mines, des bouches à feu et des forêts du Royaume* », à Paris, chez Didot le jeune et fils aîné, à Strasbourg chez Treutel, librairie. De l'imprimerie de Monsieur. MDCC LXXX IX.

(9) *La Revue pétrolière*, Paris, n° 227, 23 juillet 1927, p. 19.

(10) « *Règlement général pour être observé par les employés et ouvriers de la mine et manufacture d'asphalte Lebel au 1^{er} octobre 1787* », complète le *Traité asphaltique* de Etienne François Saget de 1769. BNUS : Manuscrits 3662 et AN : F14 1312.

(11) AN : F14 8142, Etat de la mine, sans date.

(12) ABR : 17J135, fol. 71-78, livret Wörth-Hatten.

(13) ABR : E2190.

(14) ABR : 6E41/1050, référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.

(15) Jean-Claude Streicher : « *La querelle Bode-Le Bel pour la mine de graisse minérale de la saline de Sultz* », L'Outre-Forêt n° 97, 1^{er} trim. 1997.

(16) Référence aux ABR très aimablement communiquée par Dr Henri Franck, Strasbourg.

(17) Agawe (Ass. de généalogie de l'arrondissement de Wissembourg et environs) : « *Décès église catholique de Kutzenhausen, 1713-1793* ».

(18) ABR : 6E40.2/114, référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.

(19) Agawe : « *Baptêmes de l'église catholique de Kutzenhausen, 1713-1792* ».

(20) AM de Haguenau : JJ 242, n° 32.51.

(21) ABR : SP585/1.

(22) AN : F14 8141.



Le nouveau bâtiment de cuisson qu'Antoine Le Bel a fait construire en 1786 perpendiculairement à la route de Merwiller à Lampertloch, en remplacement de celui édifié par M. de la Sablonnière, qui lui avait été parallèle.